



REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX JEUNES 2026 Département de la Charente Maritime

8 Mars 2026

Golf de Rochefort Océan

15 Mars 2026

Golf de Royan
Compte pour le Mérite Jeunes

29 Mars 2026

Golf de La Prée La
Rochelle

3 Mai 2026

Golf de Saintes

Ce règlement particulier complète les règlements généraux du Vade-mecum 2026. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

I – 1) Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- Être de nationalité française.
- Être licenciés FFG de l'année en cours dans un club du Département de la Charente Maritime.
- Être à jour du Droit de Jeu Fédéral pour les joueuses et joueurs de 1^{ère} Série pour le tour comptant au mérite jeune FFGolf (sous les 36,4 d'index).
- Avoir enregistré, avant la date limite d'inscription du 1^{er} tour, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition.

I – 2) Index et Catégorie :

Les joueurs (ses) devront répondre aux catégories d'âge et quotas ci-dessous :

CATEGORIE 2026	ANNEES de NAISSANCE	GARCONS		FILLES		Nombre TOTAL
		Niveau	Index*	Niveau	Index*	
CADETTES/CADETS	2008-2009	Drapeau d'Or	Max 36,4	Drapeau d'Or	Max 36,4	
MINIMES	2010-2011	Drapeau d'or	53,9	Drapeau d'Or	53,9	Pas de Limitation
BENJAMINS	2012-2013	Drapeau d'or	53,9	Drapeau d'Or	53,9	Pas de Limitation
U 12	2014 et après	Drapeau d'Or	53,9	Drapeau d'Or	53,9	Pas de Limitation
U10 groupe départemental	2016 et après		Niveau drapeau		Niveau Drapeau	

* Index = index arrondi maximum prévisible pour entrer dans les quotas.

II – FORME DE JEU



II – 1) Distances de Jeu

Les distances de jeu seront celles préconisées § 3.6-4 du Vade-mecum ; elles pourront être adaptées en fonction des conditions météorologiques et en fonction des particularités de chaque terrain, mais dans tous les cas elles correspondront aux départs étalonnés pour la gestion des index.

II – 2) Forme de jeu :

Pour chaque épreuve :

Score maximum pour toutes les catégories – 9 coups par Trou,
18 trous pour les catégories Cadets, Minimes, Benjamins et U12,

9 trous pour la série spécifique U10 du groupe départemental.

Pour la série spécifique U10, pas de titre de championne ou champion départemental, les repères de départs n'étant pas homogènes, et les niveaux drapeau pouvant évoluer entre les tours de championnat. Le but est de les faire jouer.

Classement par points en brut par sexe et catégorie d'âges séparés. Il y aura une remise des prix à l'issue des 4 tours pour délivrer le titre de championne et champion départemental dans les catégories Cadettes/Cadets, Minimes F et G, Benjamins F et G, et U12 F et G.

Une reconnaissance pourra être faite à tarif préférentiel de 15 €, le mercredi ou le samedi précédent l'épreuve, **en prenant le soin d'appeler le golf au préalable afin de réserver un départ au moins 5 jours avant la venue des enfants et de venir se présenter à l'accueil du golf le jour j.**

Une seule reconnaissance sera possible par jeune.

II – 3) Classement :

II-3.1) Individuel

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous. Si des joueurs sont ex aequo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs. Exemple : 3 joueurs sont 3^{ème} ex aequo : 3^{ème} 60 points ; 4^{ème} 50 points ; 5^{ème} 40 points = (60+50+40) / 3 = 50 points. Les joueurs ex aequo auront donc chacun 50 points.

Place	Points	
	Garçons	Filles
1 ^{er}	100	100
2 ^{ème}	80	80
3 ^{ème}	60	60
4 ^{ème}	50	50
5 ^{ème}	40	40
6 ^{ème}	30	30
7 ^{ème}	20	20
8-10 ^{ème}	10	10
11-15 ^{ème}	5	0

Le classement final prendra en compte le total des points obtenus sur les 4 championnats départementaux. Les joueurs n'ayant participé qu'à une ou deux épreuves seront classés avec les seuls points obtenus.

Pour la 1^{ère} place, si après le classement en point l'égalité persistait, les joueurs seront départagés par un play off sur le trou numéro 1. Ou si ce play off ne pouvait avoir lieu, en comparant la meilleure carte des 4 tours, puis la carte non prise en compte, puis la 2^{ème} meilleure carte des 3 tours, etc...



III – ENGAGEMENT

III – 1) Inscriptions :

Les inscriptions sont **gratuites** : **un grand merci aux différents clubs qui nous accueillent !**

Les joueurs doivent s'inscrire auprès de leur Club qui, ce dernier, transmettra à la Commission sportive du Comité Départemental par mail à sophie.mesnier@gmail.com au moins **une semaine avant la date de compétition** le fichier excel d'inscription du département envoyé aux clubs.

Tout engagement arrivant après cette date sera irrévocablement refusé.

III – 2) Forfaits :

Tout forfait non notifié au plus tard 48h avant la date de l'épreuve (sauf cas de force majeure) et tout abandon non justifié entraînera l'exclusion du joueur pour la suite du Championnat.

IV – DEROULEMENT DES EPREUVES

IV – 1) Calendrier

Voir en-tête du Règlement

V – 2) Comportement des joueurs :

Les règlements généraux des épreuves s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur ».
- Code de Comportement :
 - o Négliger le parcours :
Entrent dans cette catégorie les comportements qui ne préservent pas l'intégrité du parcours. Par exemple :
 - Pénétrer dans une zone interdite ;
 - Ne pas replacer systématiquement les divots ;
 - Ne pas ratisser les traces de pas dans les bunkers ;
 - Ne pas respecter les règles d'entraînement lors de la reconnaissance ;
 - Ne pas relever les pitches ;
 - Ne pas replacer les équipements du parcours (piquets, panneaux, 135 m...) ;
 - Laisser tomber le drapeau sur le green sans ralentir sa chute ;
 - Abandonner des déchets....
 - o Ecart de langage
 - o Code vestimentaire : les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean, ni jogging, ni tee shirt)
 - o Ecart de comportement : Exemples
 - Gêner les autres joueurs en faisant du bruit... ;
 - Jeter un club ; • Frapper de colère son équipement (avec un club ou avec ses pieds) ;
 - Dégrader le sol en donnant des coups de clubs ;
 - Remettre violemment le drapeau dans le trou ;
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- U12 : Les joueurs U12 n'ont pas le droit de porter leur sac sur le dos. Il leur sera fait obligation d'utiliser un chariot.



- L'utilisation de chariots électriques n'est pas autorisée.
- L'utilisation d'un dispositif électronique de mesure de distance n'est pas autorisée (Pénalité : 1^{ère} infraction = pénalité générale ; 2^{ème} infraction = disqualification).

Les distances des 50m, 100m, 150m à l'entrée du green, seront matérialisés, dans la mesure du possible, sur le parcours.

- ***Les parents et accompagnateurs ne pourront suivre les joueurs qu'à une distance raisonnable, les conseils étant interdits.***
- ***Seuls seront autorisés auprès des joueurs U10/U12 des « suiveurs de partie ». Le suiveur de partie peut être un bénévole de club, un ASBC (Aide Sportif Bénévole de Club), un parent (grand-frère, grande-sœur, père, mère...) mais il ne doit pas y avoir de lien de parenté entre un suiveur et les enfants d'une partie (cf. § 1.2.2-4 Vademecum 2022)***
- Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement, la disqualification du joueur.

IV – 3) Gestion des épreuves :

Elle est assurée par le Comité Départemental.

Les résultats seront envoyés aux clubs de licence des joueurs et mis en ligne sur le site du Comité départemental.

IV – 4) Départs :

Les départs se font par séries et catégories d'âges décroissantes (U12 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index pour la 1^{ère} épreuve, puis dans l'ordre du classement pour la 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} épreuve.

Ils seront envoyés aux clubs et publiés sur le site du Comité départemental le vendredi avant l'épreuve.

V-5) Jetons de practice :

Les jetons de practice sont à la charge des parents.

V – REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu lors du dernier tour de cette épreuve et sera suivi d'un goûter offert par le Comité Départemental de la Charente Maritime. Pas de goûter sur les tours 1, 2 et 3.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés, les premiers recevront le titre de Champion Départemental.

VI – COMITE DE L'EPREUVE

La composition du comité de l'épreuve sera affichée à chaque tour au tableau officiel. Elle comportera au minimum :

- Un représentant du Comité Départemental
- L'arbitre désigné pour l'épreuve
- Un représentant du golf recevant

Pour des raisons de force majeure ou en cas de situation imprévue, le Comité de l'Epreuve peut décider de modifier tout ou partie du présent règlement.